

DECISION DU MAIRE

N°638

DATE

23 juillet 2026**Modification des tarifs applicables aux articles vendus au comptoir de vente du Musée du Jouet de Poissy**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son alinéa 25,

Vu la décision n°572 du 11 juillet 2025 relative à la révision des tarifs du comptoir de vente du Musée du Jouet,

Considérant que le Musée du Jouet, à Poissy, propose à la vente des jeux, des jouets, des affiches, des cartes postales et des livres,

Considérant qu'à l'occasion de l'exposition « Avant le cinéma : la magie des images en mouvement » au Musée du Jouet, qui ouvre le 7 octobre 2026 jusqu'au 4 juillet 2027, et afin de renouveler le stock, de nouveaux articles seront proposés à la vente,

Considérant qu'avec l'évolution du marché, la révision du tarif de certains articles proposés à la vente s'avère nécessaire,

DÉCIDE :**Article 1^{er} :**

De fixer les tarifs des produits proposés à la vente au Musée du Jouet suivants :

- Appareil photo visionneur diapositives 5 €
- Ardoise magique 5 €
- Bilboquet 15 €
- Boîte à musique « dancing » 25 €
- Cartes postales du patrimoine 2 €
- Collier multicolore petit 1 €
- Collier multicolore géant 2 €
- Corde à sauter I. Arrhenius 12 €
- Jeu de 54 cartes Nathalie Lété 6 €
- Gyroscopie Space Wonder 8 €
- Hochet en osier, vannerie de Villaines-les-Rochers 27 €
- Jeu Attrape la balle 6 €
- Jeu d'observation de la nature 16 €
- Lampe à histoires livre, divers 15 €
- Loto zoologique de Buffon Musée d'histoire naturelle 28 €
- Loto coffret bois classique 18 €
- Manège mécanique-force centrifuge 28 €
- Moulin à musique métal 10 €
- Ombres du soir 12 €
- Puzzle dinosaures (500pc) 17 €
- Puzzle petit (24pc) animaux 5 €
- Roudoudous coquillage 1 €
- Robot transformer jeu d'évolution 18 €
- Théâtre d'ombres et ses ombres en feutrine 30 €
- Zootrope jouet d'animation 12 €

Article 2 :

De mettre à jour la liste des articles proposés à la vente au Musée du Jouet conformément au tableau annexé à la présente.

Article 3 :

De préciser que les nouveaux tarifs des articles seront susceptibles d'être proposés à la vente à partir du 29 juillet 2026.

Article 4 :

D'inscrire les recettes des entrées et du comptoir de vente au compte : Nature 7062 – Fonction 322 sur le budget de la commune et qui donneront lieu à encaissement par la Régie centrale.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 27/07/2026